

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTHENAULT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Pierrette DRUET, Maire.

Etaient présents : HARANT Jacques, ALVES DE OLIVEIRA Françoise, DECRET Jean-Paul, USCIDDA Sandrine, DE BISSCHOP Laurent, DECOUZ Henri, BENDERRADJI Abdelmalek.

Absents excusés : BOURDIN Didier pouvoir à DRUET Pierrette  
THERY Blandine pouvoir à USCIDDA Sandrine

Date de convocation : 16/03/2023

Secrétaire de séance : BENDERRADJI Abdelmalek

**I) Désignation du secrétaire de séance :**

Mme le Maire expose, que conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après délibération, décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne, BENDERRADJI Abdelmalek, secrétaire de séance.

**II) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2022 :**

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 novembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2022.

**III) Demandes de subvention et demande d'aide**

Demande de subvention – Ecole des 2 Vallées :

Mme le Maire donne lecture du courrier des enseignantes des classes de CP/CE1/CE2 de l'école des deux Vallées à Chamouille qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 30 € par élève, en vue d'une sortie de classe de découvertes au CPIE de Merlieux du 22 au 26 mai 2023. Quatre enfants sont concernés pour la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'école des deux Vallées de Chamouille, une subvention de 30 € par élève présent, pour la classe découvertes de Merlieux, du 22 au 26 Mai 2023.

Mme le Maire précise que pour les enfants en garde alternée avec Chamouille, c'est cette dernière qui prend en charge la subvention.

Demande d'aide – Ecole de Chamouille :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme CHAPPAT, institutrice des CP/CE1, à l'école de Chamouille, qui sollicite la commune en vue d'aider une famille de la commune qui ne peut régler la totalité du séjour pour son enfant, soit 238 €. Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 138 €.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 138 € pour le séjour à Merlieux du 22 au 26 mai 2023, pour un enfant de la commune.

Demande de subvention – ADMR :

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'ADMR qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'ADMR, au titre de l'année 2023.

**IV) Compte administratif 2022 :**

M. HARANT Jacques prend la présidence de la séance.

M. Jacques HARANT, maire-adjoint, présente le compte administratif 2022 qui se répartit comme suit :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	100 627,64 €
Recettes	:	122 922,32 €
Résultat de l'exercice	:	22 294,68 €
Résultat antérieur (002)	:	30 605,25 €
RESULTAT CUMULE (31/12/22)	:	52 899,93 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	58 322,50 €
Recettes	:	24 599,25 €
Résultat de l'exercice	-	33 723,25 €
Résultat antérieur	:	35 450,93 €
RESULTAT CUMULE (31/12/22)	:	1 727,68 €

Reste à réaliser en dépenses	:	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	:	0,00 €
Besoin de financement sur reste à réaliser	:	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL : 0,00 €

Mme le Maire sort de la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 de la commune.

Mme le maire reprend la présidence de la séance.

**V) Compte de gestion 2022 :**

Mme le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022 de la commune, établi par le receveur municipal.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

**VI) Affectation des résultats 2022 :**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, constate que le dit compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	100 627,64 €
Recettes	:	122 922,32 €
Résultat de l'exercice :		22 294,68 €
Résultat antérieur (002) :		30 605,25 €
RESULTAT CUMULE (31/12/22) :		52 899,93 €

En INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	58 322,50 €
Recettes	:	24 599,25 €
Résultat de l'exercice :	-	33 723,25 €
Résultat antérieur :		35 450,93 €
RESULTAT CUMULE (31/12/22) :		1 727,68 €

Reste à réaliser en dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €
Besoin de financement sur reste à réaliser :	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL : 0,00 €

considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice, en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

**En recette de fonctionnement C/R002 :** 52 899,93 €  
**En recette d'investissement C/R001 :** 1 727,68 €

**VII) Taxes directes locales 2023 :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concernant plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties\*: 46,48 %  
\*dont 31,72 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021  
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,27 %
- Taxe d'habitation : 17,39 %

Charge Madame le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété.
- De transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

**VIII) Budget primitif 2023 :**

Madame le Maire présente le budget primitif 2023. Il est proposé de le voter par chapitre.

Le budget se répartit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

En Dépenses : 161 235,73 €

En Recettes : 161 235,73 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

En Dépenses : 80 035,00 €

En Recettes : 80 035,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la commune.

**IX) Ligne de trésorerie :**

Madame le Maire rappelle aux Membres présents, le projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Travaux de voirie Route de Chaumont.

Elle expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont elle soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 54 805,44 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une **ligne de trésorerie** d'un montant de 30 000,00 Euros, dans l'attente du versement des subventions, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois (Flooré à 0) + 0,90 %**.

**Taux plancher = marge.**

**Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20%**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame Pierrette DRUET, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

**X) SPL-Xdémat – Archivage électronique :**

Madame le Maire présente le service d'archivage du Département de l'Aisne et propose d'y adhérer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion à ce service pour une durée indéterminée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

**XI) Travaux de voirie : Rue du Château, Allée du Cimetière, Rue des Carrières :**

Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) – VC Rue du Château  
Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Appellation Et N°de la Voie</b>	<b>Longueur</b>	<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>Montant de l'opération H.T.</b>
Voirie	VC Rue du Château	260 ml	51 624,00 €	43 020,00 €
Maîtrise d'œuvre	ADICA		2 544,96 €	2 120,80 €
			54 168,96 €	45 140,80 €

S'engage :

- \* à affecter à ces travaux 54 168,96 € TTC sur le budget communal
- \* à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) – Allée du Cimetière :  
Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

Nature des travaux	Appellation Et N°de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération H.T.
Voirie	Aménagement de l'Allée du Cimetière	239 ml	31 872,00 €	26 560,00 €
Maîtrise d'œuvre	ADICA		1 754,88 €	1 462,40 €
			33 626,88 €	28 022,40 €

S'engage :

- \* à affecter à ces travaux 33 626,88 € TTC sur le budget communal
- \* à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Demande de subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV) –Rue des Carrières :

Le Conseil Municipal de la commune de Monthenault, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation Et N°de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération H.T.
Voirie	Rue des Carrières	430 ml	13 131,00 €	10 942,50 €
			13 131,00 €	10 942,50 €

S'engage :

- \* à affecter à ces travaux 13 131,00 € TTC sur le budget communal
- \* à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

**XII) Logements communaux :**

Madame le Maire rappelle les différentes discussions évoquées en conseil municipal concernant les travaux de réhabilitation du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage.

En réponse aux subventions sollicitées, la mairie s'est vue attribuée, pour un montant de 7 862,24 € HT de travaux, une subvention de 3 931,12 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Toutefois, avant d'engager ces travaux d'isolation, Madame le Maire souhaite faire un diagnostic concernant l'état général du logement. Une entreprise va être sollicitée à ce sujet.

D'autre part, elle évoque le problème de règlement des loyers par le locataire. En effet, pour l'année 2022, tous les loyers n'ont pas été réglés.

L'ensemble des conseillers demande qu'un courrier soit adressé au locataire afin qu'il règle les loyers impayés (possible d'échelonner la dette).

Dans le cas contraire, la commune se verrait dans l'obligation de résilier le bail.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT  
DU 25 MARS 2023**

**XIII) Questions diverses**

\* M. Jacques HARANT informe les conseillers que le dossier pour le classement de l'Eglise passe en commission, le 4 avril 2023 à la Région.

\* M. Abdelmalek BENDERRADJI fait le point sur les gros problèmes de toiture des bâtiments du Syndicat scolaire. Différents devis ont été sollicités auprès d'entreprises afin de chiffrer le montant des travaux.

Il est proposé de faire un diagnostic global des bâtiments du Syndicat Scolaire afin d'avoir une idée précise des travaux à réaliser.

\* Mme le Maire distribue à chaque conseiller un tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissements (Travaux de voirie, bâtiments, assainissement). Les travaux de l'Eglise sont à ajouter à ce tableau, sachant que le reste à charge pour la mairie serait entre 80 000 € et 100 000 €. Elle leur demande de réfléchir sur ces projets et d'envisager la possibilité de souscrire un emprunt global pour les réaliser. Elle explique que même si les travaux sont subventionnés, il reste toujours 20 % à la charge de la commune et que notre trésorerie ne pourra pas supporter toutes ces dépenses.

\* M. de BISSCHOP Laurent explique que les habitants de la Ferme de Chaumont se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes.

Mme le Maire lui rappelle qu'elle lui a déjà proposé, en 2019, de limiter la vitesse à 30, demande qu'il avait refusée.

Elle propose de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30.

\* M. DECRET Jean-Paul demande s'il est possible de remonter la benne à verre devant le cimetière. Mme le Maire lui explique que ce n'est pas possible d'une part parce qu'un socle a été réalisé pour y installer la benne et que d'autre part, l'installer à cet endroit ne serait pas très esthétique.

\* M. BENDERRADJI Abdelmalek demande s'il est possible d'installer un container « queue de tri » (ramassage du Jeudi) au début de la Rue de la Vallée.

Mme le Maire va voir ce qu'il est possible de faire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 05.

Le Secrétaire de séance

BENDERRADJI Abdelmalek

Le Maire,

DRUET Pierrette